



**Nouvelle Annexe officielle au Protocole Covid-19
pour toutes compétitions sportives de club et/ou
inscrites aux calendriers fédéraux amateurs et
professionnels, animations sportives ou de
découverte organisées par un golf ou un
professionnel**

A compter du 19 MAI 2021

Cette annexe fait partie intégrante des mesures à respecter pour la pratique du golf en France et complète le Protocole Sanitaire Renforcé officiel et recommandations des professionnels de la restauration et de l'hôtellerie (ouverture des terrasses à 6 personnes par table maximum)

Pour rappel, les événements de golf se déroulent sur la base de programmes organisés qui permettent aisément de respecter un flux maîtrisable de personnes. De plus, les golfs étant dotés de très grands espaces (entre 50 et 100 hectares par parcours), les règles de distanciation sont facilement mises en œuvre.

En complément de toutes les mesures sanitaires avec le Protocole Sanitaire Renforcé du 19 Mai 2021 mises en place par la ffgolf, vous trouverez ci-après les mesures complémentaires que les golfs et les organisateurs professionnels peuvent mettre en place dans cette nouvelle phase de déconfinement progressif.



A- En amont de la compétition :

L'organisateur ou le golf d'accueil informera les joueurs inscrits du Protocole sanitaire renforcé à appliquer pour participer.

Le non-respect volontaire ou réitéré du Protocole sanitaire renforcé pourra justifier une exclusion immédiate des participants.

Chaque organisateur de compétition doit identifier un « Référent Covid19 » (arbitre, directeur de golf, Président d'AS, autre...) lequel devra s'assurer que l'ensemble des mesures en vigueur au moment de l'évènement est bien connu des participants.

Toutes les formules de jeu sont autorisées dans le cadre de cette annexe.

B- Le jour de la compétition :

Du 19 mai au 8 juin inclus : Pour spectateurs : jauge de 35 % de l'effectif ERP et plafond de 1 000 personnes.

Du 9 juin au 29 juin inclus : Pour spectateurs : jauge de 65 % de l'effectif prévu par la réglementation incendie des ERP et plafond de 5 000 personnes. Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.

A partir du 30 juin Pour spectateurs : Application de 100 % de la jauge prévue par la réglementation ERP et des mesures barrières. Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.

1 - Le staff d'organisation s'engage :

- À vérifier avec le golf d'accueil que toutes les mesures sanitaires générales sont bien mises en place.
- À porter un masque dès qu'il est en contact avec des participants.
- À respecter et faire respecter les mesures sanitaires pendant toute la journée et notamment :
 - Respect de la distanciation physique dans toute l'enceinte du golf.
 - Port d'un masque obligatoire dans tous les espaces intérieurs pour circuler (club house, Proshop, vestiaires, etc.).
 - Respect de la distanciation des parties de golf via des départs espacés.
- Prévoir un stock de solutions hydroalcooliques et des masques à la demande du golf et des participants.

2 - Lors de l'accueil des participants :

- Un espace d'accueil sera organisé prioritairement en extérieur.
- Si la météo n'est pas bonne, cet espace réglementé pourra être aménagé sous une tente ouverte ou en intérieur dans une salle adaptée pour accueillir un maximum de 6 personnes en même temps (ces personnes devant porter des masques).



- Sur la table d'accueil, sera disponible une solution hydroalcoolique et le rappel des règles sanitaires.
- Chaque joueur pourra individuellement se présenter pour récupérer :
 - Les cadeaux de départ (pris directement par les participants).
 - Sa carte de scores qui ne sera pas échangée entre les joueurs.
- Les joueurs pourront aller au practice (zone d'entraînement avant d'aller sur le parcours) en utilisant des seaux de balles qui seront distribués et récupérés selon les règles imposées par le golf d'accueil, selon le règlement du club en respectant les gestes barrières et la distanciation spécifique.

2 - Organisation des départs :

- Chaque équipe de joueurs (4 maximum) se présentera à son trou de départ pour les shotguns ou selon un planning adapté au départ du trou n°1 et éventuellement du trou n°10 pour démarrer son parcours.
- Ainsi, il n'y aura jamais plus de 10 personnes en même temps à proximité immédiate des aires de départ des trous avec l'application d'une distanciation de 2 mètres minimum entre chaque personnes.
- Les parties se succèdent au rythme des heures de départ qui leur auront été communiquées au préalable par l'organisateur ou le golf, prioritairement par voie digitale ou par téléphone.
- Chaque joueur doit être en possession d'un flacon de cette solution hydroalcoolique dans son sac, avec vérification avant le départ soit par le starter, soit par le référent Covid-19 de la compétition. En l'absence de possession de solution hydroalcoolique dans son sac, le joueur ne pourra pas prendre le départ et sera disqualifié.

3 - Sur le parcours :

- Les joueurs devront respecter les mesures sanitaires générales comme pour une partie amicale (distanciation physique de 2 mètres en activités sportives).
- Les joueurs auront la possibilité de manipuler les drapeaux, les râtaeux des bunkers, les piquets de bornage du terrain avec l'obligation de se laver les mains avec une solution hydroalcoolique AVANT cette manipulation. Pour cela, chaque joueur doit être en possession d'un flacon de cette solution dans son sac, avec vérification avant le départ soit par le starter, soit par le référent Covid-19 de la compétition, soit au moment du briefing.
- Compte tenu de ces évolutions, la balle ne peut pas être placée sans pénalité dans le bunker.
- Chacun joue sa balle. Pour les différentes formules de jeu qui le nécessite (foursome, greensome), un joueur qui souhaite toucher la balle de son partenaire a l'obligation de se laver les mains avec une solution hydroalcoolique AVANT cette manipulation.
- Le bogey doit être enfoncé dans le trou. A l'exception du match play, les putts ne peuvent pas être donnés en compétition.



- Une collation parcours extérieure sous le format de « restauration à emporter » ou « buffet » pourra être mise en place, les parties arrivant toutes les 10 à 15 minutes en respectant les règles applicables aux terrasses des restaurants (6 personnes par table maximum) ou vente à emporter.
- Le nombre d'accompagnants est limité à une personne par joueur. Cet accompagnant est soumis aux règles du Protocole Sanitaires et ses annexes.

4 - Fin de parcours, retour des équipes :

- À la fin de leur parcours, chaque joueur, transmet sa carte au Comité de l'Epreuve par voie électronique (email, texto...) ou, selon les indications de l'organisateur, effectue un recording oralement. Chaque joueur dépose ensuite sa carte de scores dans une urne prévue pour les stocker en cas de contestation ultérieure du résultat dans la limite de 48 heures de conservation.
- Limiter les regroupements à 10 personnes maximum en extérieur et 6 personnes en intérieur dans les zones d'accueil.
- Mise à disposition d'une solution hydroalcoolique sur la table.

5 - Sortie du golf :

- Chaque équipe aura été prévenue préalablement par les organisateurs qu'elle doit quitter l'enceinte du golf sans créer d'attroupement de plus de six personnes dans les espaces intérieurs et dix personnes sur les parkings et toujours en respectant la distanciation et les gestes barrières.

6 - Remise des prix :

- Une remise des prix pourra être organisée selon les recommandations suivantes :
 - La remise des prix se déroulera prioritairement à l'extérieur.
 - Éviter l'utilisation de micros non désinfectés par plusieurs personnes.
 - Si pour des raisons météo, la remise des prix doit se dérouler à l'intérieur, le respect strict des mesures sanitaires en vigueur sera appliqué (distanciation d'2 mètres entre chaque personne debout et port du masque obligatoire, pour les joueurs assis à table dans la limite de 6 par tables avec port du masque sauf pendant le cocktail)
 - Le restaurateur du golf devra respecter les règles sanitaires établies par le Gouvernement en terrasse, sous tente aérée ouverte ou vente à emporter.



C- Complément d'information pour les Pro-Am :

Le Pro-Am est une formule de jeu qui permet à 1 joueur professionnel de jouer et d'encadrer 3 joueurs amateurs.

Cette formule de jeu se jouant à 4 joueurs maximum comme les autres parties de golf.

Dans le cadre de la pandémie du Covid-19, la plupart des tournois professionnels ont été annulés et les cours de golf ont été interdits pendant certaines périodes. Il est donc important de permettre aux joueurs professionnels de rejouer, notamment en formule Pro-Am car cela permet :

- Que le joueur professionnel encadre les joueurs amateurs et soit le garant du respect des mesures sanitaires.
- Que le joueur professionnel ait une démarche pédagogique.
- Que le joueur professionnel puisse tout simplement s'entraîner et redémarrer son activité lors d'une formule de jeu pédagogique et conviviale.

De plus, dans le cadre des Pro-Am, voici quelques mesures complémentaires faciles à mettre en place :

- Le joueur professionnel sera le « Référent sanitaire » de sa partie.
- Seul le joueur professionnel récupérera et s'occupera de la carte de scores.

Document officiel ffgolf – 19 Mai 2021

